

CONSEIL MUNICIPAL

Population imérienne en plein essor

Au 31 décembre 2024, Saint-Imier comptait 5215 habitants contre 5108 un an plus tôt. Cette hausse de 107 âmes est d'autant plus réjouissante qu'elle intervient après une diminution sensible de 43 unités à fin 2023.



Saint-Imier, une commune dynamique

En 2024, les mouvements de la population ont été nombreux : la bourgade a perdu 141 résidents suisses et 148 résidents étrangers. Elle a comptabilisé 220 résidents suisses et 240 résidents étrangers de plus. Le nombre des naissances (43 contre 44 en 2023) a une fois encore été inférieur à celui des décès (59 contre 52 en 2023).

Célibataires toujours en nette augmentation

Parmi les 5215 habitants, 176 résident aux Pontins (+ 9), 172 à Mont-Soleil (+ 1) et 41 au Cerneux-Veuil (+ 1). Du point de vue de l'état civil, les célibataires sont au nombre de 2500 (47.94% ; + 97) pour 1804 personnes mariées (34.59%, + 6), 609 divorcés (11.68% ; + 17), 291 veufs (5.58% ; - 13), 5 partenariats enregistrés (0.1% ; identique) et 6 partenariats annulés (0.11% ; identique). Au nombre de 2601 (49.87% ; + 35), les femmes sont de peu minoritaires.

Durant l'année écoulée, 33 habitants (+ 14) ont obtenu la nationalité suisse; 27 personnes (+ 12) ont acquis le droit de cité de Saint-Imier par naturalisation ordinaire.

La communauté étrangère représente 1648 habitants, soit 31.6% de la population totale. Elle se répartit en 78 nationalités différentes (- 1). Le Portugal reste largement la nation la plus représentée avec 412 ressortissants (- 17), suivi de la France (278 ; + 49) qui devance l'Italie (193 ; - 5) pour la sixième année consécutive.

Une commune dynamique

Le Conseil municipal se réjouit de la nette augmentation de sa population en 2024. L'accueil des nouveaux habitants et de nouvelles entreprises est un axe prioritaire pour la Municipalité. Les nombreuses prestations offertes à la population continueront d'être au cœur des préoccupations.

Le Conseil municipal se réjouit également de continuer à accueillir de nouveaux habitants et de donner envie à ses résidents de rester en terre imérienne, où l'on s'y sent si bien. (cm)

Ecoles primaire et secondaire de Saint-Imier Maintien des camps de ski : une priorité pour nos élèves

Le Conseil municipal, sur proposition des Départements des finances et de l'éducation et culture, a pris une décision politique forte en faveur du maintien des camps de ski pour les élèves, et ce, malgré l'absence d'un budget approuvé pour l'année 2025.

Conscients des enjeux éducatifs, sociaux et sportifs que représentent ces activités, et des inquiétudes soulevées par nos écoles, cette mesure a été prise en étroite collaboration avec les Directions d'école et l'administrateur des finances afin de trouver des solutions alternatives et garantir la tenue de ces camps. Ce choix repose sur la conviction que les élèves de notre commune ne doivent pas subir les conséquences de contraintes budgétaires ou des décisions politiques. Leur bien-être et leur épanouissement restent notre priorité affirmée.

Les camps de ski sont bien plus qu'une simple activité sportive. Ils offrent une opportunité unique de renforcer la cohésion de groupe, de favoriser le développement personnel des enfants et d'encourager des valeurs telles que la solidarité, le vivre ensemble, ou encore le dépassement de soi au travers du sport. Ces moments de partage contribuent à créer des souvenirs durables tout en consolidant le lien entre les élèves et leurs enseignants.

Le Conseil municipal tient à remercier sincèrement les Directions d'école, ainsi que les membres du corps enseignant qui organisent et encadrent ces camps, pour leur implication et leur créativité dans la recherche de solutions concrètes pour permettre le maintien de ces camps, malgré le contexte financier difficile. Leur engagement révèle une fois de plus leur dévouement envers les enfants de notre commune.

Cette décision reflète l'engagement de la Municipalité à offrir à chaque enfant un cadre scolaire enrichissant et équilibré, où les activités sportives et culturelles occupent une place essentielle. Le Conseil municipal continuera à travailler avec toutes les parties prenantes pour assurer des solutions pérennes dans l'intérêt de nos jeunes. (cm)

Coraline Gajo **Félicitations !**



Le Conseil municipal tient à adresser ses sincères félicitations à Coraline Gajo, conservatrice du musée de Saint-Imier, pour l'obtention de son doctorat ès sciences humaines et sociales. Elle a rédigé une thèse de doctorat, débutée en 2019, en cotutelle entre l'Université de Neuchâtel et l'Ecole du Louvre de Paris. Sa recherche porte sur les artistes suisses en formation à Paris à la fin du XIXème siècle, sur la base des écrits qu'ils ont eux-mêmes produits durant cette période (correspondances, journaux intimes, par exemple). Coraline Gajo a brillamment réussi sa soutenance de thèse le 17 décembre dernier.

En parallèle à son emploi au musée et à sa thèse de doctorat, Coraline Gajo a co-écrit un ouvrage « Bienne et les arts au féminin » qui dresse le portrait de 10 artistes biennoises des 19^{ème} et 20^{ème} siècles.

Le Conseil municipal est particulièrement fier des succès de sa conservatrice du musée, qui récompensent des heures de travail et de recherches et une connaissance approfondie de l'histoire et de l'histoire de l'art. Il se réjouit de poursuivre sa collaboration avec elle au sein du musée. Un grand bravo ! (cm)

Nonagénaire

Le 22 janvier 2025, Corentin Jeanneret, maire, et Bojana Milic, assistante RH, se sont rendus à la Rue des Jonchères 48 pour célébrer le 90ème anniversaire de Bertilla Spinelli.

Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre l'attention destinée aux nonagénaires. (cm)

Chutes de neige durant les Fêtes **Une situation exceptionnelle**

De fortes chutes de neige ont recouvert la ville durant les Fêtes de fin d'année. Si cette ambiance hivernale a enchanté petits et grands, les chutes de neige ont aussi entraîné des défis logistiques de taille. En effet, elles ont transformé les rues et trottoirs en parcours glissants, mettant à rude épreuve les collaborateurs de la voirie mobilisés durant cette période.

Les collaborateurs de la voirie n'ont pas ménagé leurs efforts. Ils ont travaillé d'arrache-pied pour dégager les rues de la cité et les trottoirs, afin de permettre aux habitants de se déplacer en toute sécurité. Les quelque 470 heures dévolues au déneigement le prouvent.

Malgré ces efforts considérables et un engagement sans relâche, de nombreux trottoirs sont restés partiellement déneigés, compliquant les déplacements des piétons. Le fait que la déneigeuse à trottoirs tombe en panne à ce moment-là, malgré une révision complète en début de saison, n'a pas facilité le travail des collaborateurs de la voirie.

Le Conseil municipal va tirer les leçons de cette situation exceptionnelle. Il s'engage à revoir sa communication, afin d'informer sans délai la population en pareille situation. Il en appelle néanmoins à la compréhension de chacune et chacun et au respect du travail des employés municipaux. Le Conseil municipal constate que des attaques personnelles sont de plus en plus fréquentes sur les réseaux sociaux, dans la presse ou sur la place publique. Il rappelle qu'il ne peut tolérer ceci. Les avis constructifs et exprimés directement auprès de l'administration sont pris en compte. L'Exécutif invite ces personnes à s'adresser à l'administration directement et dans le respect de chacune et chacun.

Le Conseil municipal remercie les collaborateurs de la voirie pour leur travail et leur engagement durant cette période de Fêtes. Il remercie également la population de sa patience face à une situation exceptionnelle. (cm)

Saint-Imier, le 28 janvier 2025